

Fiche 17 : Mi-temps : ASSISTANT DE PRÉVENTION BASSIN SUD

<p>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous l'autorité du secrétaire général de la DSDEN et du conseiller départemental de prévention, il ou elle assure un rôle pédagogique et d'expertise en santé et sécurité au travail dans le 1er degré à l'échelle du bassin d'éducation du Sud Manche.
<p>FONCTIONS ET ACTIVITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer un rôle d'animateur et de conseil auprès du réseau d'assistants de prévention du département. ▪ Accompagner les assistants de prévention dans le suivi des registres (notamment DUERP et PPMS). ▪ Contribuer à la conception et à la diffusion d'outils pédagogiques pour la mise en œuvre de l'éducation à la sécurité. ▪ Contribuer à la formation des directeurs d'école. ▪ Participer au développement de l'expérimentation académique sur les risques psychosociaux sur le secteur. ▪ Accompagner les écoles dans l'élaboration et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). ▪ Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des PPMS dans le bassin d'éducation sud.
<p>COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exercer des fonctions de directeur d'école ▪ PSC1 souhaitable.
<p>SPÉCIFICITÉS DU POSTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concilier les fonctions de directeur d'école et une mission d'accompagnement en matière de santé et de sécurité au travail ▪ Déplacements dans le bassin sud.
<p>MODALITÉS D'AFFECTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'enseignant nommé à l'année scolaire sur la mission bénéficie d'une décharge de service de 50% à ce titre ▪ Il reste titulaire de son poste et continue d'y exercer.